

Afin de vous aider à respecter les nouvelles mesures concernant le port du masque, la Commune met gratuitement à disposition de sa population un masque en tissu par personne inscrite dans le ménage.

Ces masques, fabriqués par des bénévoles sous la supervision du CPAS et du Plan de Cohésion sociale, vous seront distribués lors de permanences dans les maisons de village. Pour les détails de cette distribution, lire ci-contre.

A partir du 4 mai prochain, le port d'une protection visant à se couvrir la bouche et le nez sera en effet recommandé dans l'espace public lorsque le respect d'une distance physique ne pourra pas être garanti.

Se couvrir la bouche et le nez sera, par ailleurs, **obligatoire** dans les transports en commun à partir de cette date et ce, dès l'entrée dans une gare ou l'arrivée à un point d'arrêt d'un voyageur de plus de 12 ans.

Sur le lieu de travail, le port du masque sera **obligatoire** lorsque le respect de la distance physique n'est pas possible.

Dans les écoles, lorsqu'elles seront rouvertes dans le cadre d'une phase ultérieure, le port du masque sera également **obligatoire** pour les membres du personnel et les enfants à partir de la 6^e primaire.

Destiné en priorité aux personnes domiciliées dans la Commune ne pouvant les fabriquer et/ou s'en procurer.

Un masque par personne inscrite dans le ménage.

Pas plus d'une personne par ménage présente à la distribution, dans le respect de la distanciation sociale.

Pour les personnes qui ne peuvent se déplacer : tél. 084/45.00.40

Pourquoi porter un masque ?

Le port du masque complète les autres gestes de protection, il ne les remplace pas.

Continuez à vous laver les mains, à respecter les distances physiques, à rester chez vous lorsque vous êtes malade et à limiter vos contacts.

COMMENT BIEN UTILISER UN MASQUE EN TISSU

Le virus COVID19 se trouve dans les gouttelettes de salive que l'on produit en éternuant, en toussant, en postillonnant, etc. Ces gouttelettes peuvent également se déposer sur des surfaces ou des objets que nous touchons. En portant nos mains à notre visage, nous augmentons les risques de contamination pour nous-même et pour les autres.

Voici les bons gestes à suivre quand on porte un masque en tissu :

1.



Avant de mettre son masque il faut se laver les mains avec une solution hydroalcoolique ou à l'eau et au savon.

2.



Le masque doit recouvrir le nez et la bouche et être ajusté.

3.



Le masque est utile quand on est infecté, il permet d'éviter de transmettre le virus via les gouttelettes de salive. Il protège les personnes que l'on pourrait rencontrer.

4.



Porter un masque quand on n'est pas infecté limite les risques de transmission entre votre main et votre bouche, mais ça ne filtre pas l'air, ni ne remplace les mesures de protection de base : désinfection des mains et des surfaces et respect d'une distance d'au moins 1,5 m entre les personnes.

5.



Porté en continu le masque doit être changé toutes les 3 heures.

6.



Attention, évitez de toucher votre masque avec vos mains. Si vous le faites, désinfectez-vous les mains.

7.



Pour enlever le masque, prenez-le par les rubans. Ne mettez pas les mains sur le masque et placez-le dans un sac en plastique en attendant de le laver.

8.



Stérilisez votre masque au moins une fois par jour en le lavant à haute température avec de la lessive ou du savon

Planning de distribution :

Mardi 05/05 de 16 à 19h :

Centre sportif :
pour les habitants de Champlon

Maison de village de Tenneville :
pour les habitants de Tenneville,
Baconfoy, Ramont, La Converserie,
Barrière Mathieu

Maison de village d'Ortheuille :
pour les habitants d'Ortheuille,
Berguème, Prelle, Sur le Batis,
Basseilles, Greay

Maison de village d'Erneville :
pour les habitants d'Erneville,
Beaulieu, Belle-Vue

Mercredi 06/05 de 16 à 19h :

Maison de village de Journal :
pour les habitants de Journal,
Grainchamps

Maison de village de Cens :
pour les habitants de Cens,
Trèsfontaines, Wembay, Wyompont

Maison de village de Laneuville :
pour les habitants de Laneuville

Le masque n'est efficace que si vous le portez correctement.

Un mode d'emploi détaillé vous sera remis lors de la distribution des masques

Celui-ci est déjà consultable sur le site www.info-coronavirus.be



COMMUNICATION DE LA COMMUNE DE TENNEVILLE

Coronavirus : dernières informations

Accès au recyparc

Le recyparc est réouvert depuis le 23 avril. Nous comptons sur votre civisme et votre solidarité. Il est dans votre intérêt de respecter les instructions des préposés. La police assurera une présence régulière. En cas d'abus, Idelux se réserve le droit de fermer le parc. Ne vous y rendez donc qu'en cas d'absolue nécessité.

HORAIRE : du lundi au vendredi de 13h00 à 18h30, sauf jours fériés.

ACCES : L'entièreté de la rue Au Gris Han sera limitée à 30km/h (du garage des ouvriers jusqu'au ruisseau vers Laneuville-au-Bois) Il est inutile de vous précipiter au recyparc ! Si la file est trop longue, reportez votre visite à plus tard.

DECHETS ACCEPTES : déchets verts, papiers-cartons, encombrants combustibles et non combustibles trop volumineux pour la collecte en porte-à-porte, bois, déchets inertes, emballages de type PMC. Tout autre type de déchets sera refusé.

CONDITIONS STRICTES D'ACCES :

- les usagers doivent obligatoirement être équipés d'un masque de protection
- la distanciation sociale doit être respectée entre tous (1,5 m)
- une visite par ménage par semaine
- maximum deux personnes de plus de 16 ans par véhicule
- un véhicule par quai de déchargement
- en cas de file d'attente, chaque usager reste dans son véhicule et attend les instructions.
- Les déchets doivent être triés préalablement. Un contrôle visuel est effectué dans le véhicule avant l'entrée sur le site
- les usagers doivent se munir de leurs propres outils.

CARTES DE FIDELITE : Le système des cartes de fidélité est actuellement suspendu : aucun cachet ne sera apposé. Ne vous rendez pas au parc pour cela !

RAMASSAGE DES PAPIERS/CARTONS :

Le ramassage des papiers/cartons en porte-à-porte prévu le samedi 9 mai est maintenu. Merci de ficeler vos paquets et de les déposer à rue devant votre habitation pour 9h au plus tard.

Drapeaux et Brabançonne le 8 mai

Les commémorations sont chaque année l'occasion de célébrer le courage de ceux qui ont combattu et les souffrances de la population lors du dernier conflit mondial.

Nous proposons d'associer cette année à ces fêtes patriotiques ceux et celles qui luttent et qui souffrent aujourd'hui.

Nous appelons la population de tous les villages de Tenneville à arborer aux façades des maisons un drapeau belge et/ou un drapeau blanc ce vendredi 8 mai. A 11h, les cloches des églises de la Commune vous inviteront à un applaudissement général, sans rassemblement. Ceux et celles qui peuvent diffuser, jouer ou chanter la Brabançonne sont invités à le faire. Nos porte-drapeaux hisseront à chaque monument le drapeau belge et le drapeau blanc en souvenir des victimes d'hier et d'aujourd'hui. Le traditionnel discours du 8 mai sera diffusé sur les réseaux sociaux et sur le site internet.

Faisons de cette journée du 8 mai un moment citoyen, patriotique et solidaire ! Merci à tous !

Soutenez l'économie locale

L'ADL vous propose de soutenir nos commerces locaux en achetant leurs produits ou services sous forme de chèques commerces, à faire valoir une fois qu'ils pourront à nouveau ouvrir.

L'ADL verse directement l'argent au commerçant concerné. Votre argent leur fournit de quoi survivre et payer les divers frais relatifs à leur entreprise, pendant la durée des mesures restrictives.

Vous êtes commerçant et vous ne vous êtes pas encore inscrit à l'action ? Inscrivez-vous sur www.consommerlocal.be.

Comment se procurer les chèques ? Via le site www.consommerlocal.be ou en envoyant un message sur la page Facebook ADL Tenneville, Sainte-Ode et Bertogne ou encore par téléphone au 084/45.00.54

Partagez la bonne information

Les services communaux et de CPAS continuent de vous informer, par téléphone, toutes-boîtes, sur le site internet, ou via les réseaux sociaux. Nous restons à votre disposition au 084 45 00 40 ou par mail contact@tenneville.be
Voici ci-contre les principaux canaux d'information officiels. Partagez l'information, pas le virus !

www.tenneville.be

www.info-coronavirus.be

Le numéro de téléphone coronavirus 0800 14 689

Page Facebook [@commune.tenneville](https://www.facebook.com/commune.tenneville)

Page Facebook du Gouverneur, Olivier Schmitz

Page Facebook [@santebelgique](https://www.facebook.com/santebelgique)

Page Facebook [@CrisiscentrumBE](https://www.facebook.com/CrisiscentrumBE)

Konekto, pour les écoles

Inscrivez-vous sur BE-Alert (be-alert.be)